

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 14
Présents 12
Votants 12
Abstention 1

Accusé de réception en préfecture
018-211801907-20230803-DELIB2023-21-AI
Date de télétransmission : 03/08/2023
Date de réception préfecture : 03/08/2023

Objet : Délibération N°2023-21
Tarif du centre de loisirs

L'an deux mil vingt trois
Le 20 juillet 2023

Le conseil municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation : 13 juillet 2023

Etaient présents : : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIK, Custodie CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Jacques PERARD, Jean Michel RADOUX, Mary STIANTI-DURET, Luc TABORDET.

Etaient absents excusés : Christian MYSZKIEWICZ a donné pouvoir Sébastien CLAVIER

Absent : Sophie BERTRAND

Le secrétariat a été assuré par : Custodia CARVALHO

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter une nouvelle tarification du centre de loisirs en fonction du quotient familial des familles comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Enfants originaires de Quincy et communes CDC

| 1 enfant | Coef De 0 à 700 | Coef De 701 à 1200 | Coef De 1201 à 1500 | Coef Au-dessus de 1500 |
|---------------------------------|----------------------------|-------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| Journée complète | 7.50 € | 10.50 € | 13.50 € | 15.50€ |
| Demi-journée | 3,00 € | 4,50 € | 6,00 € | 8.00 |
| Demi-journée + repas | 4.50€ | 6.50€ | 9.00€ | 12.00€ |

Il propose également que soit établie une tarification spécifique pour les enfants originaires des communes extérieures à la Communauté de Communes Cœur de Berry.

Hors CDC Cœur de Berry

| 1 enfant | Tarif unique |
|-------------------------|--------------|
| Journée complète | 23,00 € |
| Demi-journée | 12,00 € |
| Demi-journée + repas | 15.00 € |

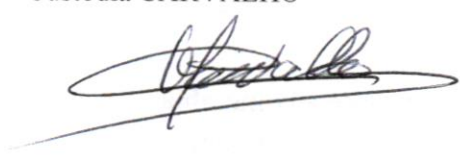
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la nouvelle tarification du centre de loisirs en fonction du quotient familial des familles.

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1
Fait et délibéré à QUINCY
Le 20 juillet 2023

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Custodia CARVALHO



-Transmis aux représentants de l'Etat le : 3 août 2023
-Publié le : 4 août 2023

